

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES**  
**COMPTE-RENDU - SEANCE DU 16 OCTOBRE 2008**

Nombre conseillers en exercice	:	47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	9 octobre 2008
Nombre conseillers présents	:	40		
dont : conseillers titulaires	:	34	Date de l'affichage du procès-verbal	22 octobre 2008
conseillers suppléants	:	6		

L'an deux mil huit, le seize octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Etaient présents : Mmes et MM. GOSELIN Jean-Paul, Président, DESPLANQUES Alain, MELLET Daniel, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène Vice-Présidents, LE ROUX Pierre, LESAGE Régine, MENDES Thierry, TOLLEMER Catherine, DESPREZ Thierry, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, LE VAST Jean-Claude, SCALLE Gilbert, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice, LECHEVALIER Alain, POULAIN Jérôme, CHOLOT Guy, LAIDET Serge, VOISIN René, LEVEEL Henri, VRAC Eugène, LECAILLON Alain, BEAUPERE Nicolas, FERRIER Christian, LOZOUET Roger, MELLET Christophe, LECHEVALIER Roger, BOISNEL Jean, MABIRE Caroline, JEANNE Patricia, TARDIF Thierry.

Membres suppléants : Mmes et MM. Robert PULCINELLA (suppléant de Patrick BROQUET), LAISNE Alain (suppléant de Gérard DE LA FOURNIERE), HAMEL Béatrice (suppléante de Dimitri BONIAKOS), MARTINE Emmanuel (suppléant de Geneviève FLAMBARD), Alain COLLAS-DUGENETEL (suppléant de Philippe FAUVEL), MABIRE Michel (suppléant de Gilles RABEC).

Absents excusés : Mmes et MM. DE LA FOURNIERE Gérard, BLONDET Renaud, BOUSSARD Jean-Luc, CANDONI Pierre, OESTEREICH Michel, FEUILLY Emile, LECOEUR Raymond, BROQUET Patrick, FLAMBARD Geneviève, GODEY Laurie, MOUCHEL Fabrice, FAUVEL Philippe, RABEC Gilles.

Secrétaire de séance : Mme Catherine TOLLEMER

M. le Président remercie les Membres du Conseil pour leur présence à cette assemblée. Il interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant exprimée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2008.

M. le Président donne la parole à M. Dieudonné Renaux, Conseiller Général, invité à ce conseil et qui souhaite donner des précisions sur l'offre de formation (fiche-projet contrat de territoire) votée lors du conseil du 4 septembre dernier. Il précise que tout contrat de territoire doit prendre en compte cette obligation. Dans un premier temps, il est nécessaire d'évaluer les besoins matériels et humains à mettre en place sur le territoire, pendant et hors temps scolaire. Une première étape, sans moyen financier particulier, va permettre l'état des lieux des infrastructures sur le territoire. Une première réunion, qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> octobre dernier avec des agents du Conseil Général, a permis d'évoquer les horaires scolaires, la restauration scolaire, le transport, le périscolaire, l'aide aux élèves en difficulté, les accueils de loisirs, les conseils jeunes et enfants, les clubs et associations sportives et culturelles. Un recensement des

équipements mis à disposition sur le temps et hors temps scolaire a été également effectué. L'objectif étant de définir une orientation et une amélioration de l'offre sur le territoire.

La deuxième étape sera l'identification de l'état des lieux en partenariat avec tous les interlocuteurs (CAF, DDJS, commune, élus, etc...) et leurs améliorations. Quatre projets sont déjà actés au contrat de territoire, à savoir :

- la restauration scolaire à l'école primaire de Saint Maurice en Cotentin (aide du Conseil Général équivalente à 50% du montant de la DGE),
- l'extension de l'école primaire de Barneville-Carteret (2009-2010),
- la reconstruction du petit gymnase de Portbail,
- la restructuration de l'accueil loisirs de Barneville-Carteret.

Concernant les actions sur le territoire (P.E.L., festival des culottes courtes, conseils des jeunes et des enfants) l'intervention du Conseil Général est basée sur l'ancienne politique et sera revue et corrigée lors de la fin de l'étude.

M. Dieudonné Renaux souhaite que tous les intervenants puissent travailler ensemble pour mener une action de formation au sens large du terme avec équité sur l'ensemble du territoire. L'objectif étant d'uniformiser au mieux les infrastructures, plusieurs réunions avec les enseignants, la DDJS et la CAF et les élus seront mises en œuvre. La Communauté de Communes de la Côte des Isles est la première collectivité dans la Manche à lancer cette étude.

### Compte-rendu délégations

- délégation à M. le Président :
  - o acquisition mobilier centre multimédia de Barneville-Carteret : société Fiducial pour un montant de 1 452.46 € HT
  - o acquisition matériel informatique centre multimédia de Barneville-Carteret : société Axians pour un montant de 9 917.50 € HT.
  - o attribution logement St Georges de la Rivière : Mme Catherine Fasquel

### **1. REHABILITATION ACCUEIL DE LOISIRS DE BARNEVILLE-CARTERET**

- a. Etude de faisabilité : Mme Juliette Vuillermoz, architecte chargée de cette étude, présente ses conclusions à l'assemblée. Ce projet d'étude a été motivé par une augmentation du nombre d'enfants présents dans le bâtiment en été (jusqu'à 80 enfants), d'où une exigüité des lieux. Le problème se perçoit essentiellement pour la restauration avec une cuisine réduite, une absence de salle de restaurant indépendante et des sanitaires hors normes. Cette ancienne école ne différencie pas les espaces pour les petits et les grands et ne comprend, en outre pas de dortoir pour les plus jeunes. Un problème phonique permanent dans les locaux de vie a été également constaté. Après avoir présenté le diagnostic et l'analyse du site, Mme Vuillermoz décrit les objectifs, les grandes lignes du projet ainsi que le programme de travaux à mettre en œuvre. En conclusion, l'étude prévoit une enveloppe de 565 000 € HT pour la restructuration de ce site, permettant ainsi d'adapter le lieu à l'ensemble des activités (accueil de loisirs, RAM, conseils jeunes et enfants).

*Pour information, l'étude est disponible à la 3CI*

- b. Présentation plan de financement et demandes de subvention : M. le Président le plan de financement prévisionnel du projet de réhabilitation de l'accueil de loisirs de Barneville-Carteret :

### dépenses

- Coût des travaux HT .....	565 000 €
- Honoraires .....	45 200 €
- Mobilier / matériel .....	15 000 €
- Imprévus 3 % .....	18 756 €
Total HT .....	643 956 €

### Recettes

- Etat - DGE .....	50 000 €	(8 %)
- Conseil Général – contrat de territoire.....	100 000 €	(16 %)
- CAF ( <i>subvention sollicitée</i> ).....	50 000 €	(8 %)
- Autofinancement .....	293 956 €	(44 %)
- Emprunt .....	150 000 €	(24 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le plan de financement ci-dessus et autorise M. le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondantes auprès des organismes concernés.

- c. Lancement consultation maîtrise d'œuvre : M. le Président demande au conseil communautaire l'autorisation de lancer la consultation relative à l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre, dans le cadre de la procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer la consultation relative à la maîtrise d'œuvre, dans le cadre de la procédure adaptée.

## **2. BASE D'ACTIVITES NAUTIQUES DE PORTBAIL**

- a. Présentation APD : M. le Président indique que ce projet est inscrit au contrat de pôle intercommunal signé avec la Région. Tout d'abord prévu à Saint Lô d'Ourville, cet équipement a été déplacé sur l'ancien camping du Vieux Puits à Portbail, suite à une étude de faisabilité.

Mme Juliette Vuillermoz, architecte chargée du projet, présente l'avant-projet définitif à l'assemblée. A partir d'un bâtiment déjà existant, cette base d'activités, tout en rondeur, axée sur les sports de glisse, sera construite en bois et protégée des vents du large par un grand mur. S'agissant des locaux, ceux-ci ont été étudiés pour permettre un va et vient direct et facile entre l'intérieur et l'extérieur, priorité a été donnée aux différents sanitaires et locaux de stockage. Des sentiers, accessibles à tous et notamment aux personnes handicapées, seront aménagés pour sauvegarder la dune. Un accès direct à la plage, par le biais d'une passerelle, permettra la mise à l'eau ou sur le sable des différents équipements.

M. le Président remercie Mme Juliette Vuillermoz pour ces deux présentations.

- b. Présentation plan de financement et demande subvention FNDS : M. le Président présente le plan de financement prévisionnel du projet de base d'activités nautiques de Portbail :

### Dépenses HT

- Coût des travaux.....	680 000 €
- Honoraires .....	54 400 €
- Imprévus 3 % .....	22 032 €
Total HT .....	756 432 €

### Recettes HT

- Conseil Régional – contrat de pôle.....	285 000 € (38 %)
- Conseil Général – contrat d’objectif .....	76 500 € (10 %)
- Etat – CNDS .....	151 286 € (20 %)
- Autofinancement .....	243 646 € (32 %)
Total HT .....	756 432 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, approuve le plan de financement ci-dessus et autorise M. le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès du FNDS (Fond National du Développement du Sport).

- c. Autorisation dépôt permis de construire : après présentation de l’avant-projet définitif, M. le Président demande au Conseil Communautaire l’autorisation de déposer le permis de construire pour ce projet et à soumettre ce dossier en commission des sites.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, autorise M. le Président à déposer le permis de construire pour la base d’activités nautiques de Portbail et à soumettre ce dossier à la commission des sites.

### **3. CONSTRUCTION CASERNE DE GENDARMERIE**

M. le Président rend compte de la visite faite au groupement de gendarmerie de la Manche. Il en résulte la confirmation que les locaux actuels sont trop exigus, que les logements sont désuets et que les nouveaux gendarmes ne souhaitent plus pour ces raisons prendre leurs fonctions à Barneville-Carteret.

La reconstruction de la brigade sur ce même site supposerait l’achat de tous les HLM, la démolition et la reconstruction des bâtiments ainsi que le relogement temporaire de la brigade.

Concernant le terrain envisagé situé au Dessous du Bourg, M. le Président précise que celui ci est le seul à avoir été présenté à la Gendarmerie Nationale au Colonel Taché par M. Claude Dupont, maire précédemment en exercice. M. le Président remercie M. Jean-Luc Bousard pour ses remarques concernant ce terrain et donne lecture du courrier destiné au Colonel Taché le 23 septembre dernier, resté sans réponse à ce jour. La réception d’un courriel en fin d’après-midi fait mention des grandes lignes et des contraintes quant à la construction d’une nouvelle caserne, à savoir : bonne visibilité au public, facilité d’accès, proximité des établissements scolaires et des commerces. M. le Président précise que cette caserne serait pérennisée et qu’il attend un courrier officiel plus détaillé.

Concernant le coût financier de ce projet, les loyers, figés pendant neuf ans, seraient susceptibles de couvrir 50 % des annuités du prêt nécessaire à la construction de 8 logements et d’un local administratif. M. le Président précise que d’autres terrains sur la commune de Barneville-Carteret seraient susceptibles de convenir, compte tenu des contraintes exprimées. Ce point sera abordé en Bureau Communautaire ou lors d’un groupe de travail dès la réception du courrier officiel de la gendarmerie.

### **4. PARTICIPATION AUX AIRES DE CROISEMENT ET A L’AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE LA DECHETTERIE DE LES MOITIERS D’ALLONNE**

M. le Président présente au Conseil Communautaire le projet du Conseil Général de la Manche relatif à la sécurisation de l’accès de la déchetterie et à l’aménagement du carrefour entre les RD 602 et 323 sur la commune de Les Moitiers d’Allonne.

Il est proposé un financement croisé entre les trois partenaires : le Département, gestionnaire de la voie et les deux aménageurs générant du trafic : la société SECMA et la Communauté de Communes de la Côte des Isles.

Compte tenu des coûts estimatifs de l'aménagement du carrefour (75 000 € HT) et de l'aire de croisement avec la déchetterie (7 900 € HT), la participation de la Communauté de Communes serait la suivante :  $75\,000 + 7\,900 / 3 = 27\,633$  € HT.

Considérant que ces travaux sont du domaine de la voirie, M. Emile Feuilly demande que les sommes soient inscrites au budget général et non au budget ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 39 voix pour et 1 voix contre, donne son accord à la participation de la Communauté de Communes à ces travaux et décide l'inscription de la somme correspondante au budget général 2009.

Monsieur Emile Feuilly quitte l'assemblée. Nombre de votants : 39

#### **5. REGLEMENT INTERIEUR**

M. le Président présente le projet de règlement intérieur remis lors du conseil communautaire du 04 septembre dernier. A la demande de M. Alain Lechevalier, les phrases de l'article 5 « *Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général. Elles ne donnent pas lieu à des débats, sauf demande de la majorité des Conseillers communautaires présents* » sont retirées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de valider le règlement intérieur du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles.

#### **6. CONTRAT DE TERRITOIRE - AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION ANNUELLE**

M. le Président présente les projets de la Communauté de Communes inscrits au contrat de territoire 2008/2010 ; il demande au conseil communautaire de l'autoriser à signer la convention annuelle correspondante.

M. le Président informe l'assemblée que ces projets ont été validés par le Conseil Général, et que les maires qui le souhaitent peuvent en retirer une copie auprès des services administratifs de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention financière 2009 avec le Conseil Général.

#### **7. CONSTRUCTION SIEGE - AVENANT**

M le Président présente le dernier avenant au lot n° 1 - terrassement, VRD d'un montant de 24 059.92 € HT, correspondant aux travaux de terrassement et de clôtures. La Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour a émis un avis favorable à cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer l'avenant n° 2 avec l'entreprise Meslin/Lasnou pour un montant de 24 059.92 € HT.

M. le Président présente ensuite le bilan financier définitif des travaux de construction du siège de la Communauté de Communes :

- montant initial des marchés : 1 043 089.15 € HT

- solde des plus et moins-values : + 45 253.39 € HT

- total des marchés HT : 1 088 342.54 € HT, soit 4.34 % d'augmentation.

## **8. LOTISSEMENT LE MESNIL**

- Demande de subvention : M. le Président présente le projet du lotissement de le Mesnil et rappelle que ce projet est inscrit dans le cadre du contrat de territoire. Le budget prévisionnel du lotissement est de 283 900 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès du Conseil Général de la Manche.

- bornage des parcelles : M. le Président indique que ce bornage nécessaire à l'ajustement des parcelles se monte à 450 € HT.

- avenant lot n° 1 : M. le Président fait part au Conseil Communautaire que le DCE ne prévoyait pas le raccordement des huit parcelles à l'assainissement collectif. Le chiffrage de cette prestation supplémentaire a été réalisé par les établissements Meslin, sur la base des prix unitaires du marché initial, soit un montant de 8 111 € HT. La Commission d'Appel d'offres du groupement de commandes, réunie le 14 octobre 2008, a donné un avis favorable à cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec les Etablissements Meslin, pour un montant de 8 111 € HT.

- modification permis d'aménager : M. le Président fait savoir que le permis d'aménager du lotissement de le Mesnil prévoyait un assainissement individuel pour les 6 parcelles du terrain communal. Pour prendre en compte les contraintes d'assainissement qui se sont révélées sur le terrain, il propose de déposer un permis d'aménager modificatif

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à déposer le permis d'aménager modificatif.

## **9. DEMANDE D'ACHAT DE 50 M<sup>2</sup> DE TERRAIN - LOTISSEMENT HLM DE DENNEVILLE**

M. le Président fait part d'une demande de M. et Mme Bernard Legarand de Denneville qui souhaitent acquérir une superficie de 50 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section AE 27, à proximité du lotissement HLM du bourg de Denneville. Le prix proposé est de 20 € le m<sup>2</sup> ; cette acquisition nécessite le déplacement d'un candélabre qui sera pris en charge par le demandeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

– acte que M. et Mme Bernard Legarand prennent à leur charge le déplacement du candélabre,

– autorise M. le Président à céder à M. et Mme Bernard Legarand une superficie de 50 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section AE 27 au prix de 20 € le m<sup>2</sup>,

– autorise M. le Président à signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires.

## **10. LANCEMENT CONSULTATION NETTOYAGE LINEAIRE COTIER 2009/2011**

M. le Président rappelle que le nettoyage du linéaire côtier de Baubigny à Denneville a fait l'objet d'un marché triennal passé avec l'association Astre Environnement qui arrive à échéance le 31 décembre prochain ; il propose qu'une consultation soit lancée afin que de conclure un nouveau contrat d'une durée de trois ans (2009/2011). Le coût estimatif de cette opération pour 3 ans est de 60 000 € TTC, avec une participation de l'Agence de l'Eau.

Il précise que le cahier des charges a été soumis aux membres de la Commission Espace Rural du 24 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer la consultation relative au nettoyage linéaire côtier, dans le cadre de la procédure adaptée.

#### **11. BUDGET ORDURES MENAGERES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

M. le Président fait part au conseil communautaire de la nécessité d'admettre en non-valeur les redevances ordures ménagères 2005, 2006, et 2007 suivantes :

2005	250.89 €
2006	1 192.00 €
2007	130.00 €
<b>Total</b>	<b>1 572.89 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à admettre en non-valeur la somme de 1 572.89 € sur le budget du service ordures ménagères 2008.

#### **12. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

M. le Président indique que, dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à la disposition des collectivités du Département un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et les établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

En vertu de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion a souscrit, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, deux contrats d'assurance des risques statutaires auprès de Groupama, par l'intermédiaire du courtier Gras Savoye. Ces contrats prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les contrats ont pour but d'assurer les agents affiliés à la CNRACL dans les conditions décrites dans la fiche technique dont la collectivité a été rendue destinataire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, émet un avis favorable aux conditions proposées et autorise M. le Président à signer la demande d'adhésion au contrat d'assurances des risques statutaires pour les agents affiliés à la CNRACL.

#### **13. ARBRE DE NOEL 2008**

M. le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de voter pour Noël 2008 une somme accordée aux enfants du personnel communautaire nés entre 2008 et 1995 inclus, pour l'achat d'un cadeau. Ce montant est fixé à 30 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer une participation de 30 € par enfant nés entre 2008 et 1995 inclus pour l'arbre de Noël et autorise M. le Président à régler la dépense correspondante.

#### **14. QUESTIONS DIVERSES**

Prochain bureau communautaire : 12 novembre 2008

Prochain conseil communautaire : 20 novembre 2008

- Urbanisme et Assainissement

Suite à une réunion avec la Direction Départementale de l'Équipement, M. le Président précise qu'obligation est donnée de réaliser les contrôles d'assainissements collectifs avant le 31 décembre 2012. Pour information la D.D.E a mis en ligne sur son site internet l'ensemble des présentations. Subsiste une ambiguïté sur le secteur assainissement individuel inscrit en assainissement collectif qui ne pourra être réalisé en 2012. Une réunion avec les deux syndicats d'assainissement du territoire sera nécessaire pour la programmation des travaux prévus.

- Mission Locale du Cotentin

Les responsables de la Mission Locale du Cotentin souhaitent rencontrer les Maires du territoire. Si ceux-ci sont intéressés, il leur est demandé d'en informer la communauté de communes afin de fixer un rendez-vous commun.

- Certificat CASES 2 (tractopelle)

M. le Président fait part de la possibilité d'organiser un stage de formation au CASES 2 pour six agents territoriaux. Les Maires sont invités à faire connaître les agents susceptibles d'y être inscrits.

La séance est levée à 23 h